

La lecture du registre de 1933 révèle finalement peu de surprises : les registres paroissiaux (depuis 1612), les listes de recensement de la population (depuis 1881), les délibérations du Conseil municipal (depuis 1802) et celles du Bureau de Bienfaisance (depuis 1818) sont bien inventoriés. L'essentiel est déjà présent et a depuis été conservé. Tout juste note-t-on la présence de recensements de pigeons voyageurs qui ont depuis disparu.

Cette continuité a récemment été soulignée par le directeur des Archives départementales. En mai 2010, il concluait son rapport d'inspection ainsi : « les collections sont très intéressantes, bien conservées et assez complètes par rapport aux comptes rendus de visite de mes prédécesseurs ».

L'Archive de la Quinzaine n°320

Du lundi 26 septembre au samedi 8 octobre 2016 :

À la Fosse Bazin

(vers 1935)

Les Archives municipales vous accueillent
le mardi de 13h30 à 18h00/ le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 /
le jeudi de 9h30 à 12h30/ le vendredi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous.
documentation@fontenay-aux-roses.fr

Archives municipales :75 rue Boucicaut ou 10 rue Jean Jaurès
92260 Fontenay-aux-Roses Tel. 01 41 13 21 12
<http://www.fontenay-aux-roses.fr/decouvrir-la-ville/histoire-et-patrimoine/>

L'Archive de la Quinzaine¹ n°319

Du lundi 12 septembre au samedi 24 septembre 2016

La clôture de l'inventaire

(1933)

Au début du XX^e siècle, les archives de la ville ne bénéficient pas d'un lieu dédié à leur bonne conservation. En octobre 1909, les Archives départementales de la Seine demandent d'ailleurs au Maire un local spécifique pour ce secteur. Néanmoins, il faut attendre le milieu des années 1920 pour que, dans la mairie, une pièce de 17 m² (l'actuelle cafeteria) soit spécifiquement réservée aux documents les plus anciens.

L'étape suivante, ce sera la rédaction d'un inventaire achevé le 1^{er} avril 1933 (série D non coté) :

¹ Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

CLOTURE DE L'INVENTAIRE

Le 1^{er} Avril 1933 Nous Auguste Pled,
Maire de la commune de Fontenay aux Roses, après avoir, en exécution de la circulaire
préfectorale en date du _____, classé et mis en ordre les archives et les
objets mobiliers de la Mairie, en avons rédigé et clos le présent inventaire, que nous certifions exact
dans chacune de ses parties.

A FONTENAY - aux - ROSES, le 1^{er} Avril 1933



Auguste Pled

Vu, VÉRIFIÉ et RECONNU EXACT par les délégués du Conseil municipal,

A _____, le _____ 19